



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 15 Novembre 2024

DELIBERATION N°2024/43

Extrait de la réunion du 15 novembre 2024 à 14h00, organisée à l'ADHL à Nîmes

2^e convocation sans obligation de Quorum

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 1 votants

M. Christian BASTID,

Pour le Collège des membres associés : 1 votants

Mme Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 0 votants

2 PROCURATIONS

Mme Françoise LAURENT PERRIGOT donne procuration à M. Christian BASTID

M. SERRE Christophe donne procuration à Mme Sylvie NICOLLE

12 ABSENTS EXCUSES

Mme BARDUCA-FAUQUET Laurence, Mme LAURENT-PERRIGOT Françoise, M. Rémi NICOLAS, M. Vincent BOUGET, M. Denis BOUAD, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Julien PLANTIER, M. Marc LARROQUE, Mme Amal COUVREUR, Mme Carole SOLANA, M. Philippe RIBOT, M. SERRE Christophe

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Evelyne GIULIANI (excusée),
Inspecteur des Finances Publiques Nicolas SAUZET (excusé)

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement :

Mme Magali MONTICELLI, M. Nicolas JEANNET (excusé), Mme Baya DJAHNIT,
Mme Sindy PARGUEL (excusée).

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu** le budget 2024 de l'ADHL,
- Vu** le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire soumis au conseil d'administration,
- Vu** la note de synthèse envoyée aux membres du conseil d'administration,
- Vu** les pièces du dossier,

Considérant : que le débat doit se tenir dans les deux mois précédent l'examen du budget,

Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

Dans le cadre de la préparation du projet de budget du prochain exercice, je vous présente, le document permettant le débat préparatoire au vote. Il s'agit du rapport d'orientation budgétaire 2025, ci-joint annexé.

DELIBERE

Article unique : Acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025. Au cours de ce débat, le Conseil d'administration a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure, à la composition des effectifs ainsi que des engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions de l'ADHL.

Après avoir entendu l'exposé sur les orientations pour le budget de l'exercice 2025, le conseil d'administration :

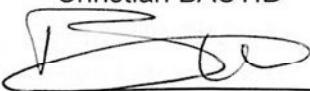
PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 ;

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Christian BASTID



20 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 20-11-24
- l'affichage le : 20-11-24
- la transmission au représentant de l'Etat le :

